

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012**

À une séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2012, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 31 personnes sont présentes dans la salle.

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal du 10 septembre 2012
3. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2012
4. Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2012 à 16 h 30
5. Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
6. Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
7. Direction générale – Souper-bénéfice d'Héritage faune
8. Direction générale – Club Rotary de Saint-Augustin/Cap-Rouge
9. Trésorerie – Résolution de courte échéance
10. Trésorerie – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
11. Trésorerie – Résolution de concordance
12. Trésorerie – Ratification du chèque établi à l'ordre du Mouvement québécois de la qualité
13. Trésorerie – Virements budgétaires
14. Greffe – Adjudication de contrat – Travaux de réaménagement des bretelles d'accès du parc industriel François-Leclerc
15. Greffe – Adjudication de contrat – Réfection de bordures et de trottoirs
16. Greffe – Formation du comité de sélection – Appel d'offres pour la conception, la réalisation et l'opération d'un complexe multifonctionnel
17. Ressources humaines – Tirage au sort pour déterminer l'ancienneté d'employés cols bleus
18. Ressources humaines – Tirage au sort pour déterminer l'ancienneté d'employés cols bleus – conciergerie
19. Ressources humaines – Tirage au sort pour déterminer l'ancienneté d'employés cols bleus – Travaux publics
20. Ressources humaines – Fin d'emploi d'un employé
21. Travaux publics – Recommandation de paiement d'honoraires additionnels – rue Marius-Barbeau
22. Dossiers de la Direction générale
23. Dossiers des Communications
24. Dossiers de la Trésorerie
25. Dossiers du Greffe – Adjudication de contrat – Achat de postes d'autoprêt pour la bibliothèque Alain-Grandbois
26. Dossiers des Ressources humaines
27. Dossiers du Développement économique
28. Dossiers de la Culture
29. Dossiers des Loisirs
30. Dossiers des Bâtiments, parcs et espaces verts

31. Dossiers des Travaux publics
32. Dossiers de l'Urbanisme
33. Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2012-337 au montant de 2,3 millions pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie Roy, phase 3
34. Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-332 modifiant le Règlement R.R.V.Q. chapitre C-9 sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais
35. Avis de motion –À déterminer
36. Adoption d'un premier projet de Règlement –À déterminer
37. Adoption d'un second projet de Règlement – À déterminer
38. Adoption finale d'un Règlement –À déterminer
39. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
40. Période d'intervention des membres du conseil
41. Clôture de la séance



### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5689, point numéro 1, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 septembre 2012 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

POINT NUMÉRO 2, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 10 septembre 2012

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012.



### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5690, point numéro 3, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 10 septembre 2012

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



### 4. ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 18 SEPTEMBRE 2012 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5691, point numéro 4, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2012 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 18 septembre 2012 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2012;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours, dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**5. RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5692, point numéro 5, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2012 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ PAR :  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



**6. OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5693, point numéro 6 séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2012 et annexes

(AUCUNE)



**7. DIRECTION GÉNÉRALE – SOUPER-BÉNÉFICE D'HÉRITAGE FAUNE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5694, point numéro 7, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Héritage faune tiendra sa 13<sup>e</sup> édition du souper-bénéfice au profit de la relève dans le milieu de la chasse et de la pêche, le 23 novembre prochain et qu'il demande la participation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'acheter huit cartes pour le souper-bénéfice qui aura lieu le 23 novembre 2012 totalisant un montant de 1 200 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**8. DIRECTION GÉNÉRALE – CLUB ROTARY DE SAINT-AUGUSTIN/CAP-ROUGE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5695, point numéro 8 séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures accorde une commandite de 1 200 \$ (10 billets) pour la soirée vins et fromages du Club Rotary Saint-Augustin/Cap-Rouge qui se tiendra le 19 octobre 2012. Cette activité se tient traditionnellement depuis quelques années.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 9. TRÉSORERIE – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5696, point numéro 9, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4300

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 11 068 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1027-95, REGVSAD-2006-006, REGVSAD-2006-009, REGVSAD-2006-018, REGVSAD-2007-035, REGVSAD-2007-044, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-201, REGVSAD-2010-219, REGVSAD-2011-249, REGVSAD-2011-250, REGVSAD-2011-256, REGVSAD-2011-252, REGVSAD-2011-254, REGVSAD-2011-257, REGVSAD-2010-190, REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2011-278, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 octobre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 à 2022 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2011-250, REGVSAD-2007-044, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 3 octobre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1027-95, REGVSAD-2006-006, REGVSAD-2006-009, REGVSAD-2010-201, REGVSAD-2010-219, REGVSAD-2011-249, REGVSAD-2011-256, REGVSAD-2011-252, REGVSAD-2011-254, REGVSAD-2010-190, REGVSAD-2011-257, REGVSAD-2011-278, REGVSAD-2011-300, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 10. TRÉSORERIE – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5697, point numéro 10, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4300

CONSIDÉRANT QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 1027-95, REGVSAD-2006-006, REGVSAD-2006-009, REGVSAD-2006-018, REGVSAD-2007-035, REGVSAD-2007-044, REGVSAD-2010-189, REGVSAD-2010-201, REGVSAD-2010-219, REGVSAD-2011-249, REGVSAD-2011-250, REGVSAD-2011-256, REGVSAD-2011-252, REGVSAD-2011-254, REGVSAD-2011-257, REGVSAD-2010-190, REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2011-278, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 octobre 2012, au montant de 11 068 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant (\$)	Taux (%)	Échéance	Coût réel (%)
Marchés mondiaux CIBC inc. Scotia capitaux inc. BMO Nesbitt burns inc. RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,45700	560 000	1,60000	2013	3,24201
		577 000	1,85000	2014	
		594 000	2,05000	2015	
		612 000	2,25000	2016	
		3 767 000	2,50000	2017	
		4 958 000	3,30000	2022	
Financière Banque Nationale inc.	98,38700	560 000	1,65000	2013	3,25967
		577 000	1,90000	2014	
		594 000	2,15000	2015	
		612 000	2,30000	2016	
		3 767 000	2,50000	2017	
		4 958 000	3,30000	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,05100	560 000	1,50000	2013	3,34049
		577 000	1,75000	2014	
		594 000	2,00000	2015	
		612 000	2,25000	2016	
		3 767 000	2,50000	2017	
		4 958 000	3,35000	2022	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant d'un syndicat dirigé par la firme Marchés mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 068 000 \$ de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit adjugée à un syndicat dirigé par la firme Marchés mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 11. TRÉSORERIE – RÉOLUTION DE CONCORDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5698, point numéro 11, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4300

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 11 068 000 \$ :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012 (suite)**

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N°</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
1027-95	434 000 \$
REGVSAD-2006-006	621 900 \$
REGVSAD-2006-009	352 400 \$
REGVSAD-2006-018	155 400 \$
REGVSAD-2007-035	73 100 \$
REGVSAD-2007-044	196 200 \$
REGVSAD-2010-189	95 000 \$
REGVSAD-2010-201	425 000 \$
REGVSAD-2010-219	550 000 \$
REGVSAD-2011-249	667 000 \$
REGVSAD-2011-250	346 100 \$
REGVSAD-2011-256	751 300 \$
REGVSAD-2011-252	1 919 200 \$
REGVSAD-2011-254	150 700 \$
REGVSAD-2011-257	946 300 \$
REGVSAD-2010-190	65 000 \$
REGVSAD-2011-300	1 042 400 \$
REGVSAD-2011-278	2 277 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 068 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 octobre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Marchés mondiaux CIBC inc.;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**12. TRÉSORERIE – RATIFICATION DU CHEQUE ETABLI A L'ORDRE DU MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5699, point numéro 12, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4316

CONSIDÉRANT QU'en 2010, le Mouvement québécois de la qualité a accompagné la Ville à réaliser son qualimètre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville bénéficie de nombreux services en étant membre de ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire demeurer membre de ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier le chèque au montant de 1 446,39 \$ taxes incluses, émis le 12 septembre dernier pour le renouvellement comme membre institutionnel pour deux ans.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**13. TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGETAIRES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5700, point numéro 13, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4328

CONSIDÉRANT QUE pour des fins budgétaires, il est utile de répartir les coûts totaux estimés en plusieurs sous-projets pour un meilleur suivi;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition peut varier dans le temps en fonction des travaux effectivement réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter les montants prévus aux différents règlements d'emprunt autorisés et que pour ce faire, elle doit puiser à même les crédits disponibles d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un moyen efficace est d'effectuer des virements budgétaires entre sous-projets de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses d'investissement non budgétées peuvent s'avérer essentielles pour le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs de service doivent puiser à même les crédits disponibles dans leur budget de fonctionnement pour réaliser ces acquisitions;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de moins de 25 000 \$ sont autorisés par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de plus de 25 000 \$ doivent être autorisés par le conseil municipal avant l'engagement des crédits;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**14. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BRETELLES D'ACCÈS DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5701, point numéro 14, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public n° AOVSAAD-2012-297 pour les travaux de réaménagement des bretelles d'accès du parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumissionné pour ledit appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis, soit le 10 septembre 2012 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSD-2012-297 a été prévue et s'est déroulée le 10 septembre 2012 entre 11 h et 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont soumissionné les prix suivants :

- ▶ Construction et Pavage Portneuf inc. : 2 320 772,51 \$ taxes incluses
- ▶ Terrassement portugais inc. : 2 959 278,86 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le prix correspond à l'estimation des coûts prévue par la Ville et est même en deçà;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat à Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réaménagement des bretelles d'accès du parc industriel François-Leclerc au prix de 2 320 772,51 \$, taxes incluses;

De décréter que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-330.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



#### **15. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5702, point numéro 15, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : AOVSD-2012-301

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation n° AOVSD-2012-301 pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises invitées à soumissionner sont les suivantes :

- ▶ Jean Leclerc excavation
- ▶ BMQ inc.
- ▶ Les entreprises MRA paysagistes inc.
- ▶ GPC excavation inc. (anciennement Bordures et trottoirs de la Capitale inc.)

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSD-2012-301 est prévue pour le 24 septembre entre 11 h et 11 h 30;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs au plus bas soumissionnaire conforme et de ratifier l'adjudicataire lors de la prochaine séance du conseil municipal;

De décréter que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-300.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**16. GREFFE – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – APPEL D’OFFRES POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L’OPÉRATION D’UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5703, point numéro 16, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite lancer prochainement un appel d’offres pour la conception, la réalisation et l’opération d’un complexe multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QU’un système de pondération et d’évaluation des offres doit être utilisé lors du processus d’adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT QU’un comité de sélection d’au moins trois membres autres que les membres du conseil doit être formé pour évaluer chaque soumission individuellement à l’aide du système de pondération et d’évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être formé par le conseil;

CONSIDÉRANT QU’un comité de sélection est présenté au conseil sous scellés en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les membres proposés ont les compétences nécessaires pour faire partie du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer le comité de sélection en y incluant uniquement les personnes apparaissant au document scellé, dans le cadre de l’appel d’offres pour la conception, la réalisation et l’opération d’un complexe multifonctionnel;

De ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection avant l’adjudication du contrat.

Adopté à l’unanimité par les élus votants



**17. RESSOURCES HUMAINES –TIRAGE AU SORT POUR DETERMINER L’ANCIENNETE D’EMPLOYES COLS BLEUS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5704, point numéro 17, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4322

CONSIDÉRANT QUE trois employés du Service des bâtiments parcs et espaces verts ont été embauchés en même temps le 4 mai 2011, la convention collective prévoit un mécanisme de tirage au sort afin de définir l’ordre d’ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011, un tirage au sort s’est tenu au Collège Saint-Augustin, étaient présents : M. Marc Perron, M. Étienne Savard, M<sup>me</sup> Mélanie Ratté, M<sup>me</sup> Anne Labrecque, coordonnatrice adjointe aux ressources humaines et M. Simon Paradis, stagiaire aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Chamberland, délégué syndical cols bleus n’a finalement pu être sur place, la pige au sort n’a pu être effectuée en présence d’un délégué syndical des cols bleus, cependant M. Chamberland a approuvé cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce tirage, l’ordre d’ancienneté établi fut le suivant :

1- Mélanie Ratté

2- Marc Perron

3- Étienne Savard

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'établir l'ancienneté des trois employés du Service des bâtiments, parcs et espaces verts comme ceci : M<sup>me</sup> Mélanie Ratté, M. Marc Perron et M. Étienne Savard, selon les modalités de la convention collective des cols bleus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**18. RESSOURCES HUMAINES – TIRAGE AU SORT POUR DETERMINER L'ANCIENNETE D'EMPLOYES COLS BLEUS – CONCIERGERIE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5705, point numéro 18, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4323

CONSIDÉRANT QUE deux employés de la conciergerie du Service des bâtiments parcs et espaces verts ont été embauchés en même temps le 1<sup>er</sup> juin 2009, la convention collective prévoit un mécanisme de tirage au sort afin de définir l'ordre d'ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE le 18 juillet 2011, un tirage au sort s'est tenu au Collège Saint-Augustin, étaient présents : M. Éric Simard, M. Paul-Émile Albert, M. Robert Gagnon, préposés aux bâtiments, et M<sup>me</sup> Anne Labrecque, coordonnatrice adjointe aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce tirage, l'ordre d'ancienneté établi fut le suivant :

1- Paul-Émile Albert

2- Éric Simard

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'établir l'ancienneté des deux employés du Service des bâtiments parcs et espaces vert comme ceci : M. Paul-Émile Albert et M. Éric Simard, selon les modalités de la convention collective des cols bleus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**19. RESSOURCES HUMAINES – TIRAGE AU SORT POUR DETERMINER L'ANCIENNETE D'EMPLOYES COLS BLEUS – TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5706, point numéro 19, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4334

CONSIDÉRANT QUE trois employés au Service des travaux publics ont été embauchés en même temps le 28 mai 2012, la convention collective prévoit un mécanisme de tirage au sort afin de définir l'ordre d'ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mai 2012, un tirage au sort s'est tenu à l'hôtel de ville, étaient présents : M. Olivier Ivers, M. Michel Couillard, M. Guy Mc Donald, M. Daniel Chamberland, délégué syndical des cols bleus, M. Yannick Gauvin, surintendant et M<sup>me</sup> Sara Boivin, coordonnatrice aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce tirage, l'ordre d'ancienneté établi fut le suivant :

1- Michel Couillard

2- Guy Mc Donald

3- Oliviers Ivers

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'établir l'ancienneté des trois employés du Service des travaux publics comme ceci : M. Michel Couillard, M. Guy Mc Donald, Olivier Ivers, selon les modalités de la convention collective des cols bleus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 20. RESSOURCES HUMAINES – FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5707, point numéro 20, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4325

CONSIDÉRANT le mémoire confidentiel déposé en comité plénier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre toutes les mesures nécessaires en lien avec le départ d'un employé. Les modalités seront ratifiées lors d'une prochaine séance.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 21. TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES ADDITIONNELS – RUE MARIUS-BARBEAU

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5708, point numéro 21, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : MVSAD-2012-4306

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une facture en date du 5 janvier 2012, pour le paiement d'honoraires additionnels à la firme Aecom concernant la réfection de la rue Marius-Barbeau;

CONSIDÉRANT les retards d'exécution des travaux par l'entrepreneur dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est entendue avec Aecom concernant ces honoraires supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'effectuer un paiement de 38 470,64 \$ en faveur d'Aecom pour les honoraires additionnels concernant la réfection de la rue Marius-Barbeau à même le budget annuel.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## 22. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5709, point numéro 22, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



## 23. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5710, point numéro 23, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



## 24. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5711, point numéro 24, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)



## 25. DOSSIERS DU GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE POSTES D'AUTOPRÊT POUR LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5712, point numéro 25, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : AOVSAAD-2012-300

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation n° AOVSAAD-2012-300 pour l'achat de postes d'autoprêt pour la bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises invitées à soumissionner sont les suivantes :

- ▶ 3 M Canada
- ▶ Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise 3 M Canada a soumissionné pour ledit appel d'offres dans les délais requis, soit le 17 septembre 2012 à 14 h, date et heure de l'ouverture publique de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise a soumissionné le prix de 37 136,93 \$ taxes incluses et que la soumission reçue est conforme aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le prix correspond à l'estimation des coûts prévue par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de postes d'autoprêt pour la bibliothèque Alain-Grandbois à 3 M Canada au montant de 37 136,93 \$, taxes incluses;

De décréter que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-318.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **26. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5713, point numéro 26 , séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)

---



## **27. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5714, point numéro 27, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)

---



## **28. DOSSIERS DE LA CULTURE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5715, point numéro 28 , séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)

---



## **29. DOSSIERS DES LOISIRS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5716, point numéro 29 , séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)

---



## **30. DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5717, point numéro 30 , séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)

---



## **31. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5718, point numéro 31 , séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)

---



## **32. DOSSIERS DE L'URBANISME**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5719, point numéro 32 , séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN DOSSIER)

---



## **33. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-337 AU MONTANT DE 2,3 MILLIONS POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE ROY, PHASE 3**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-345, point numéro 33, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-337

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2012-337 au montant de 2,3 millions pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie Roy, phase 3.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



**34. ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R.R.V.Q. CHAPITRE C-9 SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5720, point numéro 34, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-332

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2012-332 modifiant le Règlement R.R.V.Q. chapitre C-9 sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**35. AVIS DE MOTION – À DÉTERMINER**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2012-□, point numéro 35, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

(AUCUN)



**36. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5721, point numéro 36, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



**37. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5722, point numéro 37, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



**38. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5723, point numéro 38, séance extraordinaire du 17 septembre 2012  
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2012-□

(AUCUN)



**39. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)**

POINT NUMÉRO 39, séance extraordinaire du 17 septembre 2012



**40. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NUMÉRO 40, séance extraordinaire du 17 septembre 2012



**41. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5724, point numéro 41, séance extraordinaire du 17 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 17<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2012 à 20 h 20 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière